

FNE et Surfrider font retirer de la vente des produits en plastique interdits

Dossier de la réaction de H2o
December 2025

Gobelets, couverts, assiettes, pailles en plastique à usage unique... Des articles toxiques pour la santé et l'environnement, interdits depuis la loi Anti-Gaspillage (AGEC) de 2020, et pourtant vendus par de grandes enseignes en ligne et en magasin. France Nature Environnement (FNE) et Surfrider Foundation Europe ont mis en demeure Amazon, TEMU, Metro, la Foir'fouille et la Boutique du Jetable de retirer les articles illégaux de la vente. Pour Anne Roques, juriste pour France Nature Environnement (FNE) : "Ces marques vendent en toute impunité ces produits jetables en plastique, et laissent croire aux consommateurs et consommatrices que cela est legal alors que ça ne l'est pas. Nous leur demandons donc de retirer ces produits polluants de la vente sous trois mois." Un constat partagé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) chargée du contrôle de l'application de la loi AGEC. D'après plusieurs enquêtes, une entreprise sur cinq est en infraction avec l'interdiction de vente ou de mise à disposition de certains produits jetables en plastique. Malheureusement, l'impunité perdure et ces produits dangereux pour la santé demeurent accessibles en libre-service.

Dès cette mise en demeure, des premiers résultats ont été obtenus : le service juridique de Metro a indiqué avoir retiré de son site les produits signalés. Une réaction positive mais insuffisante si elle n'est pas généralisée à l'ensemble des produits interdits. Sans davantage de contrôles de la part de ces enseignes d'ici trois mois, FNE et Surfrider Foundation Europe agiront en justice.

FNE